

Direction d'établissement et d'enseignement

Domaine : Direction d'établissement et d'enseignement

Appellations

- Directeur d'établissement d'enseignement spécialisé
- Directeur d'école paramédicale
- Directeur d'établissement d'enseignement privé
- Directeur de l'établissement privé d'éducation et d'enseignement
- Directeur d'école d'art dramatique
- Directeur adjoint de l'établissement privé d'éducation et d'enseignement
- Directeur d'institut d'enseignement professionnel
- Directeur de centre de formation d'apprentis

Accès au métier

Cet métier/emplois est accessible sur concours interne et 5 ans d'exercice pour le personnel enseignant, d'éducation ou d'orientation. La fonction de directeur d'école paramédicale est accessible aux titulaires du diplôme professionnel dans le secteur paramédical.

Conditions d'exercice

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'établissements d'éducation, d'enseignement supérieur, d'écoles paramédicales, d'académies, en relation avec des partenaires institutionnels et professionnels, des instances académiques. La fonction d'inspecteur implique des déplacements fréquents.

Activités de base

• Contrôler l'application des orientations pédagogiques et éducatives et accompagner les élèves dans leur choix d'orientation • Informer et sensibiliser les élèves sur le règlement intérieur de l'établissement (règles de vie collective, sécurité, hygiène) et vérifier son application • Organiser des réunions d'information sur les orientations et le fonctionnement de l'établissement au profit des enseignants, personnels, élèves, parents d'élèves, institutionnels • Organiser et planifier l'activité de l'équipe pédagogique et des personnels de l'établissement (cours, études, restauration, internat, déroulement des examens, ...) • Planifier le déroulement des examens (moyens matériels et humains, ...)

Compétences de base

- Règles d'hygiène et de sécurité • Techniques de management • Techniques de prévention et de gestion de conflits

Activités spécifiques

- Analyser les données d'activité d'enseignement (déperdition scolaire, taux de réussite, ...) et proposer des axes d'évolution • Arrêter le programme annuel d'inspection • Elaborer et suivre le budget d'un établissement d'enseignement et apporter si nécessaire des ajustements -Techniques de gestion budgétaire • Gérer les moyens matériels et le patrimoine immobilier (achats, entretien, réfection, ...) • Mener des actions de formation auprès du personnel de la structure -Techniques pédagogiques • Organiser des manifestations (expositions, concerts, auditions, ...) et des échanges avec des intervenants extérieurs • Procéder à l'évaluation du personnel enseignant, d'éducation, d'orientation et si nécessaire les conseiller sur des axes de progrès